

Royaume du Maroc
Conseil National des Droits de l'Homme

Département Information et Communication

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في الصحافة الوطنية

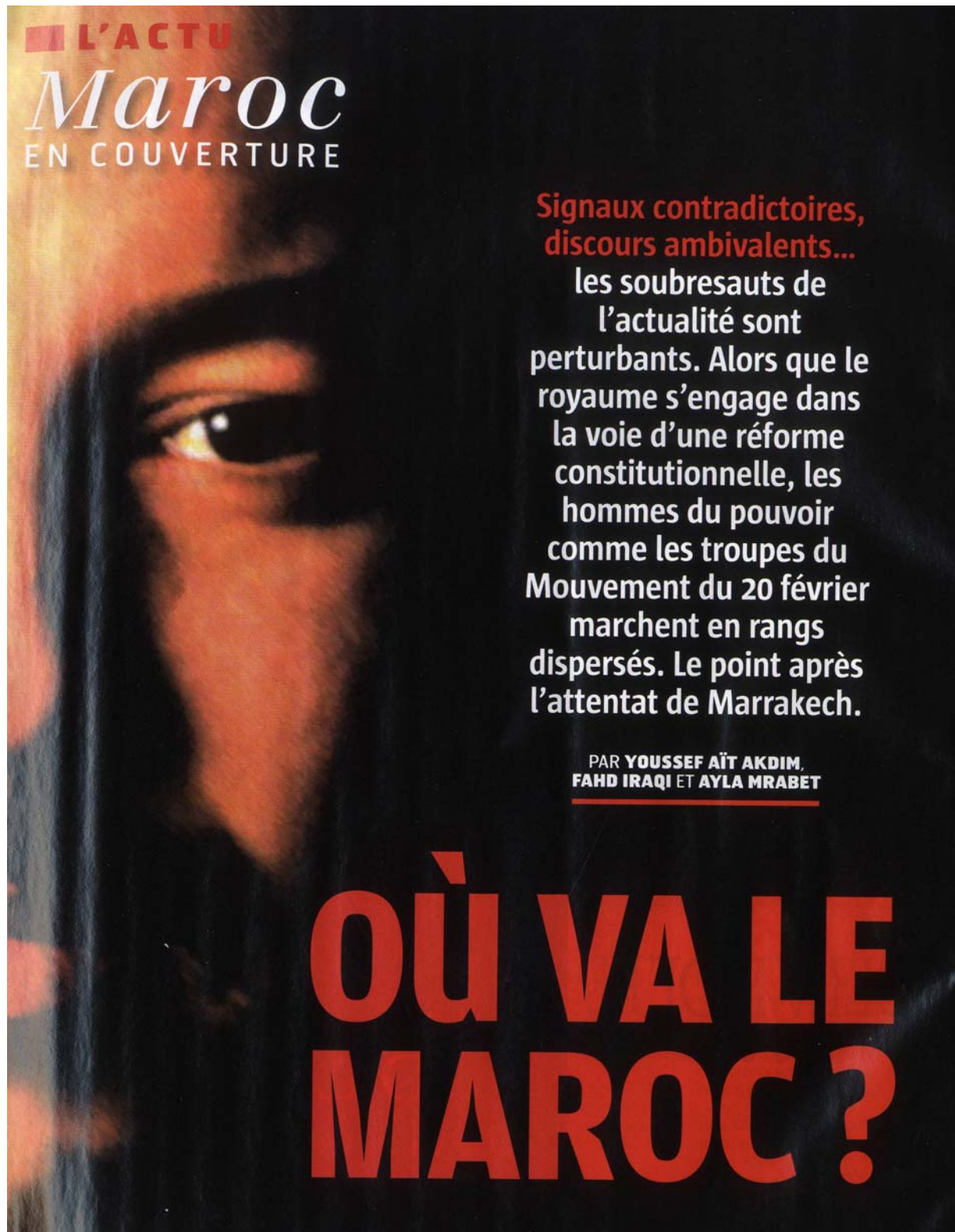
LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

14 et 15 Mai 2011

14 و 15 ماي 2011

TELQUEL

Du 14 au 20 05 11



L'ACTU
Maroc
EN COUVERTURE

**Signaux contradictoires,
discours ambivalents...**
les soubresauts de
l'actualité sont
perturbants. Alors que le
royaume s'engage dans
la voie d'une réforme
constitutionnelle, les
hommes du pouvoir
comme les troupes du
Mouvement du 20 février
marchent en rangs
dispersés. Le point après
l'attentat de Marrakech.

PAR YOUSSEF AÏT AKDIM,
FAHD IRAQI ET AYLÀ MRABET

**OÙ VA LE
MAROC ?**

TELQUEL

Du 14 au 20 05 11

Vendredi 6 mai, à Rabat. Quelques dizaines de manifestants investissent l'une des scènes du festival Mawazine, sur la rive du Bouregreg. Ce sont les activistes qui réclament l'annulation du festival de musique, prévu du 20 au 28 mai. Les derniers d'une race en

voie de disparition. Car, depuis leur appel, l'attentat de Marrakech a convaincu de la nécessité de maintenir l'événement, qui attire au royaume reines et rois des charts. D'un coup, Mawazine est l'occasion de redorer l'image du royaume à l'étranger, et les slogans contre "le gaspillage de l'argent public" se font tout petits. Dimanche 8 mai, à Marrakech, peu de slogans comme "flouss châab fin mchat, Mawazine wal hafalat" ou encore "bghina khoubz ou koumira, ach bghina b'Shakira". Les décibels sont plutôt montés pour des slogans contre le terrorisme. Même topo à Derb Soltane à Casablanca, où les revendications de l'abrogation de la loi antiterroriste ou encore la fermeture du centre de détention de Témara ont disparu. Comme par magie. Résultat, les théories du complot, à coups de "à qui profite le crime?", ont le vent en poupe. Le choc de l'attentat du café Argana a remis une couche de méfiance sur le scepticisme latent dans la société. Si le complot est plausible pour beaucoup, c'est qu'ils ont perdu toute confiance dans le Makhzen et ses institutions. Bien à l'abri du bruit de la rue, annonces et décisions fusent de toutes parts. D'un côté, le Conseil national des droits de l'homme (CNDH), par la voix de son président Driss El Yazami, promet de mener une enquête sur un présumé centre secret de la DST à Témara. Un signe encourageant. De l'autre, la justice se montre sévère à l'encontre du journaliste Rachid Niny : détention provisoire, sur la base du Code pénal. Un désastre. Le journaliste est même devenu le symbole de la liberté de la presse pour les manifestants du 20 février... Face à ces rebondissements, les acteurs politiques sont perplexes. "Ça bouillonne de partout, mais on ne sait pas où cela va mener", résume Khalid El Hariry, député USFP. Et pour cause, depuis trois mois, les repères volent en éclat.

Mamfakinch

Au début de l'année, aucun parieur n'aurait misé sur la possibilité qu'un mouvement de contestation populaire contre l'absolutisme émerge au Maroc, sans répression ni dérapage. De Facebook à la rue, il n'y a qu'un pas que les jeunes du 20 février ont franchi. Né sur la Toile, le mouvement est clairement soufflé par les révolutions tunisienne et égyptienne, sans pour autant tomber dans le mimétisme arabe : ce n'est pas le chef de l'Etat que l'on veut déchoir, mais son gouvernement et ses institutions gangrenées. Dès le 20 février 2011, les slogans et les pancartes appellent à faire tomber, en vrac, Fouad Ali El Himma, Mounir Majidi ou encore Abbas El Fassi, à séparer le business du pouvoir,



etc. Malgré des actes isolés de vandalisme, à Tanger, Marrakech ou Al Hoceïma, cette première occupation de l'espace public est un succès pacifique et populaire (238 000 marcheurs selon les organisateurs, 57 000 selon la police). Aux côtés des jeunes militants, il y a foule : Abdelhamid Amine et Khadija Ryadi de l'AMDH, l'homme d'affaires et militant associatif Karim Tazi, des membres du PSU et même Mustapha Ramid, le ténor islamiste qui défie le boycott de la marche voulu par le secrétaire général du PJD, Abdelilah Benkirane. Le mouvement impose son tempo à tous, véritable "marche ou crève !" avec son lot de mini-révolutions au PPS et à l'USFP, aussi, étalant la division entre les pro-20 et les partisans de la retenue. Au deuxième grand rendez-vous, le 20 mars, les slogans s'affinent : "Smaâ Sawt Chaâb", non à l'article 19, etc. L'organisation est irréprochable : les manifestants forment des chaînes de sécurité devant les commerces et les édifices publics, et les forces de l'ordre sont discrètes, malgré la présence en force d'Al Adl Wal Ihsane. La troisième marche nationale, dimanche 24 avril, réunit encore des dizaines de milliers de participants dans tout le royaume.

Le souffle, mon vieux !

Pourtant, l'impression de liesse populaire retombe... Si le Mouvement du 20 février a réussi à faire renaître la culture des manifestations au Maroc, il n'a pas d'identité unifiée ni de leadership, à la fois une force et une faiblesse. Pour faire court, c'est une plateforme, un ensemble de revendications et des actions. De 50 coordinations dans tout le royaume, le mouvement est passé à 115 entre le 20 février et le 24 avril, date de la dernière grande manifestation. "Chaque coordination fonctionne de manière autonome, décide de son assemblée générale, de ses ordres du jour et des actions de protestation à mettre en exergue", explique Elabadila Chbihna Maelaynine, activiste de la cellule de Rabat. "Nous fonctionnons comme une ruche. Notre reine, ce sont nos revendications", poursuit-il. Parmi

Contradiction. Les autorités tolèrent des marches non autorisées mais de nombreux rassemblements pacifiques ont été dispersés par les forces de l'ordre.

**SI LE
MOUVEMENT DU
20 FÉVRIER A
RÉUSSI À FAIRE
RENAÎTRE LA
CULTURE DES
MANIFESTATIONS,
IL N'A PAS
D'IDENTITÉ
UNIFIÉE NI DE
LEADERSHIP,
À LA FOIS UNE
FORCE ET UNE
FAIBLESSE.**

TELQUEL

Du 14 au 20 05 11



Crédit. La grâce royale accordée à 190 détenus politiques a résonné comme un gage de bonne foi au Conseil national des droits de l'homme, créé le 3 mars.

IMPOSSIBLE DE PRONOSTIQUER L'ISSUE DU BRAS-DE-FER ENGAGÉ ENTRE LA RUE ET LE ROI, TANT LES RAPPORTS DE FORCES SONT INCERTAINS, ET LES PARTIS HORS DU COUP.

elles, la dissolution du parlement et la mise en place d'une nouvelle constitution où le roi règne mais ne gouverne pas et la justice sociale. En gros, le Mouvement du 20 février trace les grandes lignes d'un changement, sans apporter une vision détaillée du changement voulu. "Nous sommes une force de protestation, et non une force de proposition", souligne très justement Elabadila.

Cette intransigeance sur le cahier des doléances du mouvement permet en fait d'ajourner le débat sur les questions qui fâchent. Car il n'y a aucun accord de vues entre militants de gauche et ceux d'Al Adl Wal Ihsane sur l'égalité hommes-femmes, sur la laïcité, etc. En réalité, le Mouvement du 20 février privilégie une sorte de "réalisme de la rue", où tous les moyens sont bons pour donner de la voix. Fricoter avec les barbus fait bien sûr peur dans les salons de la bourgeoisie, mais pas aux jeunes. Alors, essoufflement ? Pour Aadel Es-Saâdani, militant pour les droits culturels et pro-20 février, "le mouvement ne s'essouffle pas, il se propage de la rue vers les institutions, les partis, avec des slogans comme "Radi, dégage" ou "Abbas El Fassi, dégage". Cet état d'esprit de combat a forgé un néologisme : la 20.févrierisation". L'heure est à la surenchère, ou du moins à l'opportunisme. Abdellah, enseignant du secondaire, témoigne : "Aujourd'hui, dans nos négociations sociales avec le ministère, le ton a changé". Son combat est pour la reconnaissance,

pour les générations futures, celle de ses enfants d'abord. Et il prédit une extension du domaine de la lutte, "quand les choses se seront calmées en Libye et en Syrie". Pour ce professeur, après 35 ans de fonction publique, il n'y a plus rien à espérer. "J'ai connu trop de déceptions pour croire que tout va être réglé par un simple discours".

The King's speech

Face au joyeux bordel du Mouvement du 20 février - auberge espagnole pour les enthousiastes, mayonnaise ratée pour les sceptiques -, la réplique royale a été une métonymie de sa puissance politique et symbolique. Parce que son pouvoir est absolu, Mohammed VI ne pouvait répondre que par la force ou l'éclat. Par deux fois, depuis le 20 février, le monarque a marqué une "reprise en main", sur le fond mais surtout dans la forme : la première fois par son discours du 9 mars, la deuxième par la grâce collective de prisonniers du 14 avril. Deux événements qui renseignent sur la capacité du pouvoir à reprendre en main le temps politique. Avec l'annonce de la grâce royale accordée à 190 "détenus d'opinion", il renoue avec le geste du bon roi. Mohammed VI fait d'une pierre plusieurs coups. La libération, parmi les bénéficiaires de cette grâce, de 95 détenus dits politiques (pélemêle indépendantistes, militants associatifs et islamistes, détenus salafistes) est bien sûr une réponse à une revendication ancienne, portée

TELQUEL

Du 14 au 20 05 11

avec force par les manifestants du 20 février. C'est aussi un gage de bonne foi à destination du tout nouveau Conseil national des droits de l'homme, créé le 3 mars. Le timing de ce pardon royal, le 14 avril, à la veille de la présentation d'un rapport délicat du secrétaire général de l'ONU sur le Sahara, est également un message dirigé à l'opinion internationale. Dans la tradition de la justice retenue, le roi se pose en ultime recours quand la justice des hommes faillit. Sauveur tout-puissant, le roi reste celui qui lie et qui délie. Quant au discours du 9 mars, son contenu, son ambition et ses suites continuent d'animer le paysage politique, plus de deux mois après. Encensé par habitude, le discours a été disséqué pour une fois. "Le roi a ouvert les portes, sans s'engager sur le contenu", relève l'économiste Fouad Abdelmoumni. Avant d'ajouter : "En revanche, il s'est engagé sur un calendrier, sur lequel s'appuie aujourd'hui la revendication de changement".

Acheter du temps

Oui, le roi a frappé un grand coup. En prenant de court partis et institutions, il a placé la barre très haut. Pour tout le monde, y compris pour lui-même. Certes, le discours est une rupture en soi. Bien sûr, le contexte régional a joué. Face à la folie de destruction que déchaîne le colonel Kadhafi contre la population libyenne, l'initiative de Mohammed VI sonne comme un appel de la raison. Avant même sa concrétisation, c'est le signal d'ouverture que tout le monde attendait et chacun y trouve son compte. Les progressistes y voient une première victoire de leur engagement en faveur de la démocratie, quand les "loyalistes" préfèrent noter, encore une fois, l'exception marocaine et la clairvoyance royale. Une Commission consultative de révision de la Constitution (CCRC) est créée le 10 mars. Présidée par Abdelatif Menouni, un constitutionnaliste classé à gauche, elle compte 19 membres, en majorité des universitaires. La CCRC a, depuis, reçu une multitude de mémoranda, notamment ceux des partis politiques, mais pas seulement.

"Nous travaillons dans la sérénité, confie ce membre de la Commission. Notre communication est discrète, mais nous avançons. Nous venons de recevoir les recommandations d'une plateforme de 800 associations. Il y a des personnes qui y croient". Car il y a eu des refus de rencontrer la Commission Menouni, notamment de la part des jeunes du 20 février. Pour Abdelmoumni, il est important de maintenir la pression : "Le roi s'est enfermé dans son agenda. S'il ne lâche pas sur le caractère despotique de son pouvoir (l'article 19), il se retrouvera avec une contestation plus forte". Il faut croire que l'allocation royale ne règle rien, elle prend date. Le roi est monté au filet et sa position est celle du voleur, en attente. Risque maximum et peut-être, dès l'été, la possibilité de marquer le point. Impossible de pronostiquer l'issue du bras-fer engagé entre la rue et le roi, tant les rapports de forces sont incertains, et les partis hors du coup. A moins d'un coup de théâtre...

PROJECTION

Un agenda (presque) parfait

Dans quelques semaines, le calendrier politique risque de se transformer en un long couloir de rendez-vous, plein de rebondissements. Agenda prospectif, pour ne rien manquer des prochaines échéances.

20 MAI. THE SHOW MUST GO ON ?

Le lancement de la 10^{ème} édition de Mawazine sera-t-il l'occasion d'un coup médiatique des anti-Mawazine, qui ont érigé le festival en totem du favoritisme et du gaspillage ? Après l'attentat de Marrakech, pas sûr qu'on les laisse faire...

22 MAI. LA MARCHÉ DU DIMANCHE

Depuis le 20 février, la marche organisée l'avant-dernier dimanche du mois atteint des pics de mobilisation populaire. C'est le baromètre par excellence pour juger de la capacité d'attraction du Mouvement et de l'évolution de ses slogans.

MI-JUIN. RENDU DES COPIES !

C'est l'échéance fixée par Mohammed VI dans son discours du 9 mars à la Commission consultative pour la révision de la

Constitution. En coulisses, on susurre que ce délai a été avancé à fin mai. En tout cas, la copie transmise au souverain sera lue et corrigée avant d'être rendue publique.

30 JUILLET. 30 MINUTES POUR CONVAINCRE

A moins d'une allocution exceptionnelle, le roi devrait profiter du traditionnel discours du trône pour dévoiler le contenu du projet de constitution. Moment délicat, puisque le texte sera soumis à référendum dans la foulée. Les listes électorales devront avoir été auparavant actualisées.

20 AOÛT. OUI OU NON ?

Le roi pourrait profiter du discours commémoratif de la révolution du roi et du peuple pour annoncer la date du référendum constitutionnel. "Lya lya-kin chaâbya al aziz anak satousawitou binaâm" (Je suis certain cher peuple

que tu voteras oui), avait pour coutume de dire Hassan II en pareilles circonstances.

FIN SEPTEMBRE. TEST ÉLECTORAL

Après le référendum (plébiscite ?), Mohammed VI dissoudrait l'actuel parlement pour convoquer des législatives anticipées. Passage de la théorie à la pratique, ce premier scrutin législatif serait un test des nouvelles institutions et de l'adhésion qu'elles suscitent.

7 OCTOBRE. PARLEMENT, NOUS VOILÀ

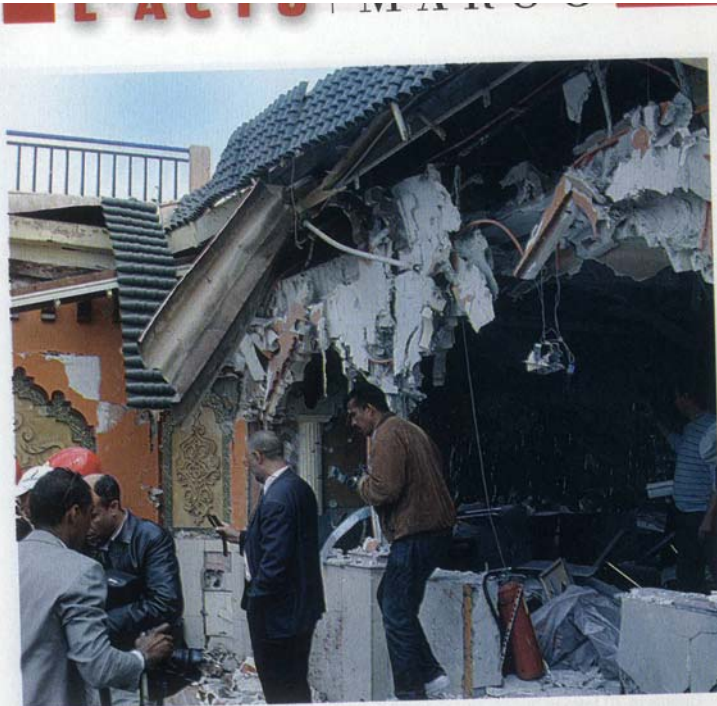
A l'ouverture de la session d'automne du parlement, les nouveaux se congratulent pour leurs victoires électorales. Le roi, invité à accueillir la nouvelle législature, annonce que le Premier ministre (PJD ? USFP ? RNI ?) a toute sa confiance pour former un gouvernement de coalition. ■

Le temps du doute

Jeudi 28 avril à 11h. La nouvelle d'un attentat perpétré dans un café de la place Jamâa El Fna à Marrakech fait l'effet d'une bombe. Au sens propre. 17 morts (dont une douzaine de touristes), 24 blessés... Le bilan humain est lourd. Très vite pourtant, l'événement suscite des questions politiques. On peut toutes les résumer en une seule : le processus de réformes sera-t-il pris en otage par l'aile dure du régime ? Le doute s'installe au sein du Mouvement du 20 février, de plus en plus méfiant. Surtout que ce sentiment de doute est alimenté, depuis le premier souffle du printemps marocain, par un discours ambivalent, une approche hésitante et des mesures parfois contradictoires. Exemple : les autorités tolèrent, depuis le 20 février, des marches non autorisées, mais de nombreux rassemblements

TELQUEL

Du 14 au 20 05 11



Attentat. L'explosion au café Argana a fait craindre le gel du processus de réformes en cours.

pacifiques ont été dispersés par les forces de l'ordre. La répression, le 13 mars, du sit-in devant le siège du PSU à Casablanca est sans doute le cas le plus emblématique de cet arbitraire qui perdure. Dans plusieurs autres villes du royaume, les manifestants ont goûté au gourdin dans la nouvelle ère, post-9 mars. C'est ce manque de confiance qui justifie le refus du Mouvement du 20 février de rencontrer la CCRC. "Le changement comme on l'entend peut prendre deux ans, mais sûrement pas deux mois", ironise Elabadila. Ce militant, comme beaucoup d'autres, rejette la légitimité de la commission chargée de présenter une proposition de nouvelle constitution,

pour la mi-juin. Pour Elabadila, "il ne s'agit pas de nous recevoir et de nous écouter à propos de points déterminés à l'avance, mais que le peuple marocain mette sa vision sur la table. C'est à partir de cette vision que les axes du changement seront enfin déterminés".

Sans chef de file ni projet dans le sens opérationnel du terme, le Mouvement du 20 février donne l'impression, aujourd'hui, de s'être essoufflé, banalisé. Pourtant, il draine de plus en plus de convaincus et fait sortir des milliers de personnes dans les rues. "En l'espace de deux mois, nous sommes vite passés à une petite crise de maturité", explique Elabadila. Pour lui comme pour d'autres, l'essoufflement se ressent depuis la nomination de la CCRC. "Le mouvement peut connaître un flux et reflux, nuance Youssef Belal, membre du bureau politique du PPS et pro-20 février. Mais dans les moments cruciaux, la mobilisation sera au rendez-vous". Un avis que partage le porte-parole d'Al Adl Wal Ihsane, Fathallah Aarsalane : "Si le pouvoir compte jouer la montre pour affaiblir le mouvement et laisser les choses se calmer, il se trompe éperdument. Cette logique ne fonctionne plus avec cette nouvelle génération qui n'a plus peur".

"Maintenir la pression"

Favorable au Mouvement du 20 février, Khalid El Hariry a été l'un des premiers à se déclarer au sein de l'USFP. Aujourd'hui, ce député invite les jeunes à ne pas se laisser diluer. Pour lui, "ce genre de mouvement est difficile à maintenir sur le long terme. Il gagnerait désormais à renforcer ses liens avec les partis qui respectent sa diversité. C'est d'ailleurs l'approche de la jeunesse socialiste". Est-ce au Mouvement du 20 février de proposer un projet politique ? Pas pour l'instant, répondent la plupart de ses militants. "Ce qui est sûr, c'est que nous maintiendrons la pression tant que nous n'obtiendrons pas de réponses à toutes nos revendications", affirme le jeune militant

FINANCES PUBLIQUES Y a plus de sous !

Les dernières statistiques publiées par Bank Al-Maghrib tirent la sonnette d'alarme. "A fin février, le déficit ressort à 13,9 milliards de dirhams contre 4,9 milliards un an auparavant", nous apprend la dernière "Revue de la conjoncture" publiée par la banque centrale. Le niveau actuel du déficit dépasse donc déjà les prévisions de la Loi de Finances 2011. En seulement deux mois, le gouvernement n'a théoriquement plus de marge de manœuvre, alors que depuis la mi-février, Abbas El Fassi et son argentier Salaheddine Mezouar

dépensent sans compter pour acheter une fragile paix sociale. Outre la rallonge de 15 milliards de dirhams pour subventionner les produits alimentaires et le carburant, l'embauche de 4300 diplômés chômeurs dans la fonction publique, la facture du dialogue social 2011 sera salée. Très salée, après les récentes promesses de relever les salaires et les pensions de retraite des fonctionnaires. "Le ministère des Finances est en train de réaliser les estimations, en ce moment. Le coût des promesses faites aux syndicats devrait avoisiner les 8,5 milliards de dirhams",

nous confie Khalid El Hariry, député USFP. Or, les caisses de l'Etat sont déjà vides. Où trouver alors l'argent ? "C'est tout le drame de la gestion des finances publiques. On prend des décisions sans penser aux sources de financement. Pour cette année, il va falloir couper dans les budgets d'investissements et de fonctionnement", nous explique le député socialiste. Ce ne sera pas suffisant. Reste le recours à l'endettement public, avec les risques de hausse des taux d'intérêts. Un signe qui ne trompe pas : Le Trésor vient d'annoncer des besoins se

situant à 10 milliards de dirhams pour le mois de mai, alors qu'à la même période de l'année dernière, le Trésor levait un (petit) milliard de dirhams. "Les liquidités bancaires vont finir par s'épuiser, anticipe Lahcen Daoudi, l'économiste du PJD. À un moment ou un autre, il faudra forcément se tourner vers l'international". Une autre (et dernière) piste, en tout cas sérieusement explorée par le département des Finances, serait le recours à d'importantes opérations de privatisation pour séduire des investisseurs étrangers. À défaut de vider les bas de laine, le gouvernement braderait les bijoux de famille pour payer ses chers fonctionnaires. ■

Un détenu de Gdeim Izik libéré

SAHARA Un détenu sahraoui a été libéré suite à une demande des élus locaux. Un geste lié à la dynamique d'ouverture menée par le CNDH au Sahara.

Le 11 mai, Salek El Alaoui, détenu sahraoui arrêté lors des événements de Gdeim Izik, a bénéficié de la liberté provisoire après plus de six ans d'incarcération à la maison d'arrêt de Laâyoune. La demande des députés sahraouis réclamant aux autorités de libérer les détenus de Gdeim Izik semble donc porter ses fruits. La semaine dernière, des têtes d'affiches des provinces du sud avaient adressé, dans ce sens, une lettre au ministre de la Justice, Mohamed Naciri. La missive portait notamment les signatures de Hamdi Ould Errachid, de l'Istiqlal, et de Gajmoula Ment Abbi, du PPS. Cette dernière avait en effet dénoncé le recours à la force pour disperser le camp de fortune de Gdeim Izik. Des propos qui

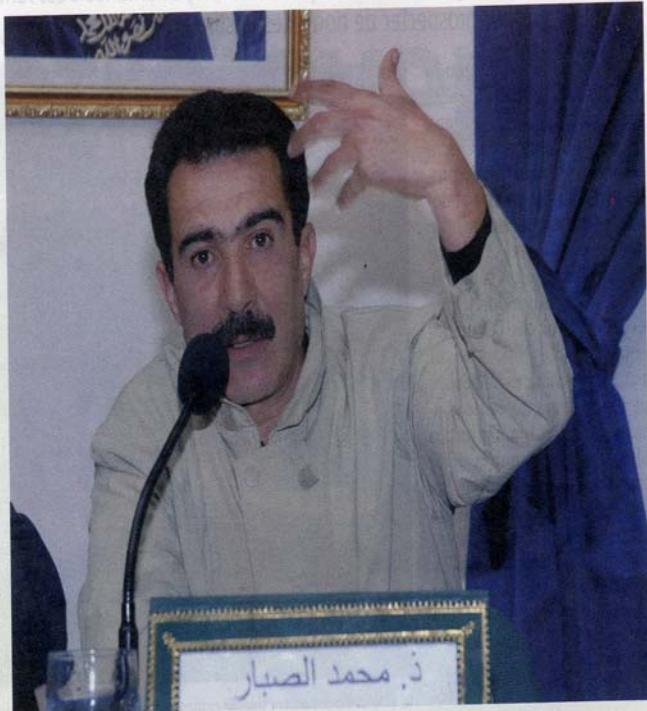
lui avait valu d'être la cible de vives critiques au sein de son parti et de la classe politique marocaine.

L'approche de Tamek

Le geste des autorités marocaines intervient dans une conjoncture marquée par les efforts menés par le tout nouveau Conseil national des droits de l'Homme visant à convaincre quelques figures du séparatisme de l'intérieur à siéger dans l'antenne sahraouie du CNDH. Une première.

Des informations, réclamant une confirmation, donnent même le nom de Ali Salem Tamek, libéré le 14 avril à la suite d'une grâce royale, pour adhérer à la future structure. En attendant, l'intéressé est, depuis plus de deux semaines, en Espagne, faisant le tour des universités, accordant des interviews aux médias et multipliant les déclarations qui ne laissent - du moins officiellement - entrevoir nul changement de ses positions.

Il s'avère que l'homme n'a pas bougé d'un iota. Plus encore, profitant de



Mohamed Sebbar, SG du CNDH, joue désormais les pompiers dans des dossiers très délicats.

l'absence de la scène médiatique en Espagne de Aminatou Haïdar, pour des raisons de santé, Tamek entend se positionner comme le porte-parole du séparatisme de l'intérieur chez le voisin du nord. Sa recette est

simple : la surenchère. Cela a commencé avec ses vives critiques de la Résolution 1979 du Conseil de sécurité et s'est poursuivi à l'Université d'Alicante et, cette semaine, à Madrid. ♦

M.J.

Le geste des autorités marocaines intervient dans une conjoncture marquée par les efforts menés par le tout nouveau Conseil national des droits de l'Homme.

Revue

مجلس حقوق الإنسان يدعو إلى احترام الضوابط القانونية في التعاطي الإعلامي مع تفجير «أركانة»

ليلي أنوزلا

دعا المجلس الوطني لحقوق الإنسان إلى وجوب مراعاة الضوابط القانونية والأخلاقية في التعاطي الإعلامي مع سير المتابعة في قضية التفجير الإرهابي بمقهي أركانة في مراكش.

وأوضح المجلس، في رسالة بعثها لكل من وزير العدل والاتصال، ورئيس الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري، ورئيس النقابة الوطنية للصحافة المغربية، ورئيس الفيدرالية المغربية لناشري الصحف، أن المجلس، في إطار ممارسته لمهامه في متابعة أوضاع حقوق الإنسان بالمغرب، لفت انتباهه نشر وسائل إعلام، في إطار متابعتها الإعلامية لموضوع التفجير، الذي استهدف مقهي أركانة بمراكش، يوم 28 أبريل 2011، الصور والأسماء الكاملة للمتابعين وأفراد عائلاتهم، ومعلومات تفصيلية دقيقة عنهم، دون مراعاة للمعايير والقواعد القانونية والحقوقية الواجب احترامها، ضمانا للمحاكمة العادلة، ومن بينها، أساسا، مبدأ سرية التحقيق، ومبدأ قرينة البراءة. وأضاف المجلس، في بلاغ صحفي، أصدره أول أمس، أنه سجل بارتياح التوجيهات، التي أعطتها جلالة الملك إلى السلطات المختصة قصد فتح تحقيق قضائي حول الحادث، والتعجيل بإخبار الرأي العام بنتائج البحث، بكل ما يقتضيه الأمر من شفافية، وسجل، كذلك، إلحاح جلالته، في هذا السياق، على الالتزام بسيادة القانون، في ظل سلطة القضاء.

ودعا المجلس إلى "ضرورة السهر على احترام التشبث بقواعد حقوق الإنسان ومعاييرها، المتعارف عليها في التعاطي إعلاميا مع هذا الفعل الإجرامي، الذي لا يمكن التردد أبدا في اعتباره خرقا لأحد المبادئ السامية لحقوق الإنسان، ألا وهو الحق في الحياة".

اعتبره خرقا لسرية التحقيق وقرينة البراءة ولمعايير المحاكمة العادلة مجلس حقوق الإنسان المغربي ينتقد نشر صور وأسماء المتهمين بتفجير مراكش

الرباط، لطيفة العروسي

ورئيس الفيدرالية المغربية لناشري الصحف، أنه في إطار ممارسته لمهامه في متابعة أوضاع حقوق الإنسان، لفت انتباهه قيام وسائل إعلام في إطار متابعتها الإعلامية لموضوع التفجير الذي استهدف مقهى «أركانة»، بنشر الصور والأسماء الكاملة للمتابعين وأفراد عائلاتهم ومعلومات تفصيلية دقيقة عنهم، دون مراعاة للمعايير والقواعد القانونية والحقوقية الواجب احترامها ضمانا للمحاكمة العادلة، ومن بينها أساسا مبدأ سرية التحقيق، ومبدأ قرينة البراءة».

حقيقية المتفجرات التي تركها داخل المقهى وغادر ثم فجرها عن بعد باستعمال هاتف جوال. وهي العملية التي أودت بحياة 19 قتيلا وجرح 21 آخرين. ودعا مجلس حقوق الإنسان، إلى «وجوب مراعاة الضوابط القانونية والأخلاقية في التعامل الإعلامي مع سير المتابعة في قضية تفجير مقهى (أركانة) بمراكش».

وأوضح المجلس في رسالة بعثها لكل من وزير العدل والاتصال، ورئيس الهيئة العليا للإعلام المرئي والمسموع، وكذا رئيس نقابة الصحفيين المغربية،

إليها، ولم يشر إلى أسماء المتهمين ولم يقدم أي معلومات شخصية عنهم، سوى أن المتهم الرئيسي كانت له محاولات للاتحاق بالعراق والشيشان، ولم يسمح للصحافيين بطرح أسئلة بدعوى سرية التحقيق.

وأعيدت عملية تمثيل الاعتداء الثلاثة الماضي بحضور المتهم الرئيسي في العملية، الذي ظهر أمام الكاميرات وهو يرتدي قبعة ونظارات شمسية غامقة، ويضع شعرا مستعارا أشقر، ويديه قيثاره، للتمويه على أنه سائح أجنبي. وكان يحمل على ظهره

عنهم وأسره في اليوم التالي لإعلان السلطات إلقاء القبض على المشتبه بكونه المنفذ الرئيسي لعملية التفجير، وشخصين آخرين قيل إنهما ساعده في العملية، وذلك بعد أسبوع من التحقيقات. ونسبت وسائل الإعلام المغربية المعلومات والصور التي حصلت عليها إلى مصادر أمنية مقربة من التحقيقات، على الرغم من أن الطيب الشرقاوي، وزير الداخلية، وخلال لقاءين صحافيين عقدهما لتقديم معطيات حول الحادث، اكتفى بقراءة بيان تضمن المعلومات الأولية التي تم التوصل

انتقد مجلس حقوق الإنسان نشر وسائل الإعلام المغربية صور وأسماء المشتبه في تورطهم في تفجير مقهى «أركانة» بمراكش، الذي وقع في 28 أبريل (نيسان) الماضي، إلى جانب معلومات دقيقة عنهم وعن أفراد عائلاتهم، واعتبر ذلك خرقا لمبدأ سرية التحقيق وقرينة البراءة.

وكانت صحف محلية ومواقع إلكترونية قد نشرت الأسماء الكاملة للمتهمين في التفجير وصورهم، وأوردت معلومات مستفيضة

Attentat contre le café Argana à Marrakech

Le CNDH appelle au respect des règles juridiques et éthiques dans le traitement médiatique de l'affaire

Le Conseil national des Droits de l'Homme insiste sur la nécessité de prendre en considération les règles juridiques et éthiques dans le traitement médiatique de l'affaire de l'attentat contre le café Argana à Marrakech.

Dans une lettre adressée aux ministères de la Justice et de la Communication, au président de la Haute autorité pour la communication audiovisuelle, au président du Syndicat national de la presse marocaine et au président de la

Fédération marocaine des éditeurs de presse, le Conseil a souligné que, dans le cadre de l'exercice de ses attributions relatives au suivi de la situation des droits de l'Homme dans notre pays, il a été interpellé par le traitement médiatique réservé à cette affaire par des organes de presse, qui ont publié les photos, les noms complets des personnes poursuivies dans cette affaire et des membres de leur famille, ainsi que des informations détaillées et précises à leur sujet,

sans prendre en considération les critères, les règles juridiques et déontologiques à respecter pour garantir un procès équitable, dont principalement, les principes de la confidentialité de l'enquête et de la présomption d'innocence.

Le Co enregistre directive aux auto d'ouvrir sur cet i l'opinion sions de

toute la célérité et la transparence requises, il a noté également que le Souverain a appelé à la nécessité de s'astreindre à la primauté de la loi, sous l'autorité de la justice.

Dans ce cadre, le Conseil a insisté sur le respect des prin-

Revue de Presse du Conseil National des Droits de l'Homme